

Plainte pour coups et blessures

Par djwick, le 11/10/2012 à 12:46

Bonjour,

Suite à une altercation en lieu publique pour coups et blessures ayant entrainé une ITT de 2 jours, nous avons portez plainte.

Nous sommes convoqués prochainement en maison de justice.

La maison de justice nous dit ne pas avoir besoin d'un avocat.

Question; Est-ce qu'il vaut mieux venir avec tout de même?

Si nous venons sans avocat, mais que la partie adverse en a un, sommes nous réellement en difficultés?

Merci de votre réponse.

Par Tisuisse, le 11/10/2012 à 14:15

Bonjour,

Dans ce type de procédure, l'avocat n'est pas obligatoire mais cela ne veut pas dire que vous avez interdiction d'être assistés d'un avocat.

Par djwick, le 11/10/2012 à 14:36

Merci pour ce 1er renseignement.

En revanche si la partie adverse vient avec un avocat et que nous n'en avons pas, nous sommes plutôt en difficulté, non?

Par Tisuisse, le 11/10/2012 à 14:44

Pas nécessairement mais votre avocat vous aiderait à répondre aux attaques dont vous pourriez faire l'objet.

Par djwick, le 11/10/2012 à 16:05

Grand merci pour toutes ces réponses.